

Berce du Caucase

Stratégies de lutte pour un nouvel
envahisseur en terres agricoles

Rapport d'étape (1^{ère} partie)

Claude Lavoie

2015

Berce du Caucase : stratégies de lutte pour un nouvel envahisseur en terres agricoles (PV-3.2-2014-002)



Photographie : E. Groeneveld

Claude Lavoie, Ph.D., biologiste et professeur titulaire

*École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional (ÉSAD), Université Laval
Coordonateur du groupe de recherche QuéBERCE
Pavillon Félix-Antoine-Savard, 2325, rue des Bibliothèques
Québec, Québec, G1V 0A6
claude.lavoie@esad.ulaval.ca*

Chargée de projet au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) :

Annie Goudreau, B.Sc., agronome
MAPAQ – région Chaudière-Appalaches
675, rue Cameron, bureau 100
Sainte-Marie, Québec, G6E 3V7
annie.goudreau@mapaq.gouv.qc.ca

Février 2015



**UNIVERSITÉ
LAVAL**

RÉSUMÉ

La **berce du Caucase** est une plante exotique eurasiatique envahissante particulièrement nuisible. La sève de la berce contient des composés qui, au contact de la peau et avec exposition à la lumière, provoquent des dermatites sévères. Les feuilles larges de la berce font ombrage et élimineraient aussi le couvert végétal naturel et contribueraient ainsi à dénuder les sols qui deviendraient alors susceptibles à l'érosion, particulièrement en bandes riveraines. Naturalisée au Québec depuis 1990, la plante est maintenant assez répandue dans le sud du Québec, et certaines données suggèrent que la province serait à l'aube d'une invasion plus importante, invasion qui n'épargnera pas les terres agricoles traversées par des cours d'eau. Une subvention de recherche Prime-Vert (sous-volet 3.2; PV-3.2-2014-002) a été accordée à Claude Lavoie (Université Laval) et Jacques Brisson (Université de Montréal) afin 1) de connaître le patron spatial d'envahissement de la berce en contexte agricole, 2) d'évaluer les conséquences sur la biodiversité végétale de la présence de la berce et 3) de déterminer quelle est la meilleure manière pour lutter contre la prolifération de cette plante. On explique dans ce rapport d'étape les travaux qui ont été effectués depuis le mois de mai 2014 pour les objectifs 1 et 2. La vitesse de propagation et l'envergure géographique d'une invasion de berce a été étudiée dans le secteur du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches), où la berce a été introduite en 2009. La berce a été recensée de la source du ruisseau jusqu'au fleuve Saint-Laurent, soit sur une distance de 37 km. On a ainsi pu estimer que la berce s'est disséminée sur une vingtaine de kilomètres depuis son introduction, soit environ 4 km par année. Des tests de laboratoire ont montré que les graines ont la capacité de flotter pendant plusieurs heures et qu'elles peuvent voyager au gré du courant et ainsi être à l'origine de nouveaux foyers d'infestation. Les données préliminaires indiquent qu'une fois introduits, quelques individus de berce peuvent être responsables, en peu de temps, d'une invasion de très grande envergure avec plusieurs milliers (probablement centaines de milliers) de plants. Un dispositif de suivi a été installé sur des bandes riveraines du ruisseau Fourchette pour évaluer avec plus de certitude l'impact réel de la plante sur la diversité végétale. Le dispositif est formé de 20 sites avec petits plants de berce en croissance et 20 sites témoins (sans berce). Les sites avec berce et les sites témoins sont pour le moment identiques (nombre d'espèces, couvert végétal, diversité), mais on présume qu'au fur et à mesure que les berces gagneront en maturité (étés 2014, 2015 et 2016), elles entreront en compétition avec les autres plantes et auront alors un effet mesurable sur la diversité. Enfin, les membres de l'équipe de travail ont participé à plusieurs activités de diffusion d'informations sur la berce depuis le mois de mai 2014, activités au cours desquelles la contribution du MAPAQ à ses projets de recherche a toujours été mise en évidence.

1. TABLE DES MATIÈRES

1. Table des matières	3
2. Problématique générale	4
2.1. État de situation de l'invasion de berce du Caucase au Québec	4
2.2. Problématique de la berce du Caucase en milieu agricole	4
2.3. Projet de recherche Prime-Vert sur la berce du Caucase.....	5
3. Objectif no 1 : connaître le patron spatial d'envahissement de la berce du Caucase.....	6
3.1. Travaux de terrain effectués en 2014	6
3.2. Travaux de laboratoire effectués en 2014–2015.....	9
3.3. Résultats préliminaires : inventaire du ruisseau Fourchette.....	11
3.4. Résultats préliminaires : tests de laboratoire sur les graines	13
3.5. Travaux à venir	14
4. Objectif no 2 : évaluer les conséquences de la berce du Caucase sur la biodiversité	16
4.1. Travaux de terrain effectués en 2014	16
4.2. Résultats préliminaires	18
4.3. Travaux à venir	20
5. Activités connexes	21
6. Remerciements	21
7. Littérature citée.....	22

2. PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE

La **berce du Caucase** (*Heracleum mantegazzianum*; Apiaceae) est une plante exotique eurasiatique envahissante particulièrement nuisible. La sève de la berce contient des composés chimiques (furanocoumarines) qui, au contact de la peau et avec exposition à la lumière, provoquent des dermatites sévères qui s'apparentent à des brûlures du second degré (Tiley et al. 1996) et qui peuvent même, dans de rares cas, conduire à une amputation (Klimaszyk et al. 2014). Les feuilles larges de la berce font ombrage et élimineraient aussi le couvert végétal naturel et contribueraient ainsi à dénuder les sols qui deviendraient alors susceptibles à l'érosion, particulièrement en bandes riveraines (Pyšek et Pyšek 1995). La plante, qui peut atteindre une taille de 5 m, se reproduit lors de sa troisième, quatrième ou cinquième année de croissance, puis meurt (Pergl et al. 2006). Elle se propage uniquement par graines qu'elle produit en très grand nombre, jusqu'à 50 000 par plant (Perglová et al. 2007). La berce pousse bien sur sol humide inondé de manière périodique, mais peut aussi proliférer sur des sols bien drainés. La dissémination naturelle des semences sur de grandes distances se fait essentiellement par voie d'eau (les graines flottent). Comme la plante est spectaculaire, elle est aussi propagée volontairement par des horticulteurs amateurs qui apprécient ses qualités ornementales.

2.1 État de situation de l'invasion de berce du Caucase au Québec

La berce du Caucase est une espèce d'introduction relativement récente sur le territoire québécois : les premiers plants ont été mis en terre (horticulture) vers 1982 et les premiers individus ont été observés en nature en 1990 (Estrie). Une cartographie des populations du Québec, financée en partie par le MAPAQ (programme Prime-Vert, sous-volet 11.1), a été réalisée au cours de l'été 2012 (Lavoie et al. 2013). Il y a, au Québec, au moins 169 populations de berce, et ce, dans toutes les régions du Québec méridional à l'est de Gatineau et à l'ouest du fjord du Saguenay et du Bas-Saint-Laurent. La grande majorité (79 %) des populations ont été trouvées en nature (hors des jardins) et se sont donc implantées d'elles-mêmes. C'est dans les fossés de drainage, particulièrement en bordure des routes, où l'on trouve le plus de populations de berce. On en trouve aussi beaucoup dans les jardins privés et les champs en friche, ainsi que sur les rives des cours d'eau, des habitats où la plante prolifère rapidement. Les trois quarts des populations observées sur le terrain ont fait l'objet d'une tentative d'éradication, la plupart du temps infructueuse car faite par des personnes peu expérimentées et ne connaissant pas la biologie de la plante. Les 126 propriétaires des terrains avec berce qui ont été interviewés par l'équipe de travail ont signalé 26 cas de dermatite, dont quatre ont nécessité une consultation médicale, parfois même des arrêts de travail de quelques semaines.

2.2 Problématique de la berce du Caucase en milieu agricole

Dans les secteurs avec forte prépondérance de terres agricoles, la plante apparaît dans les fossés de drainage, sur les rives des cours d'eau et en bordure des boisés. Lors de la campagne de terrain effectuée en 2012, l'équipe de travail a rencontré plusieurs producteurs agricoles ayant été victimes (brûlures) de la berce lors d'opérations d'entretien de fossés, particulièrement en Mauricie (Sainte-Anne-de-La-Pérade) où bon nombre de populations sont établies. Le terrain d'un éleveur de chevaux en banlieue de la ville de Québec est si envahi par la berce du Caucase qu'il doit régulièrement excaver, à l'aide d'une rétrocaveuse, de grands volumes de sol pour réduire près des enclos la quantité de graines susceptibles de produire de nouveaux individus. Un producteur

de la région de Québec, dont les terres bordent la rivière du Cap-Rouge, a tenté de contrôler la berce sur les bandes riveraines avec de l'herbicide (glyphosate), avec pour seul résultat une intensification de l'infestation. Un champ d'un producteur agricole de la région Chaudière-Appalaches (Lévis) est envahi à un point tel qu'il a dû y abandonner la production de fourrage. Il est aussi tenu par sa municipalité de contrôler la berce sur ce terrain, ce qu'il fait de manière plus ou moins efficace (faute d'expertise) à l'aide d'herbicides. Le cas le plus important se trouve aussi en Chaudière-Appalaches (Saint-Isidore), où plusieurs producteurs agricoles ont vu en l'espace de cinq ans les rives d'un ruisseau qui traverse leurs terres (le ruisseau Fourchette) se faire largement envahir par la berce. La bande riveraine, composée de plantes rendant des services utiles à la qualité de l'eau du ruisseau (filtration des polluants et stabilisation du sol), est probablement en voie de perdre ses qualités intrinsèques au profit d'un envahisseur redoutable pour la santé humaine et la préservation de la diversité végétale. Le ruisseau Fourchette étant un tributaire de la rivière Le Bras, qui est elle-même un tributaire de la rivière Etchemin, il est aussi à craindre que la berce ne se propage rapidement dans l'ensemble du bassin versant où se trouvent ces rivières.

Ces cas sont, pour le moment, anecdotiques – les ressources des travaux de terrain de 2012 ne permettaient pas de faire une étude exhaustive de chaque population – mais ils sont probablement les premiers indices de problèmes qui prendront bientôt une grande envergure si aucune intervention n'est effectuée au cours des prochaines années pour freiner l'invasion. La prolifération de la berce du Caucase pourrait notamment réduire les bénéfices escomptés par les investissements du MAPAQ en agroenvironnement, particulièrement en matière de restauration des bandes riveraines (filtration des polluants, habitat faunique, etc.). Le monde agricole et municipal est de plus en plus sensibilisé au problème de la berce, comme en font foi les invitations faites au groupe QuéBERCE – groupe multi-universitaire de recherche sur la berce du Caucase – à donner des conférences sur le sujet et de la formation en matière d'éradication. Des reportages diffusés à l'été et à l'automne 2013 et au printemps 2014 (ICI Radio-Canada : *Les Années Lumières*, *La Semaine Verte*) et certaines fiches d'information produites, par exemple, par le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec (MDDELCC) ou la Ville de Lévis, aident aussi à mettre en garde la population en général et les producteurs agricoles en particulier contre les effets nuisibles de la berce. Malgré cela, les intervenants en matière d'agriculture manquent d'information sur la biologie de la berce et sur les impacts d'une infestation, et sont peu au fait des moyens qu'ils peuvent prendre pour, sinon éradiquer, du moins contrôler une invasion de berce. Ils ne sont pas non plus en mesure de bien évaluer les ressources nécessaires pour agir et ne connaissent pas les règles à suivre à moyen et à long terme pour mettre en place un plan d'intervention efficace.

Projet de recherche Prime-Vert sur la berce du Caucase

L'enquête effectuée au Québec au cours de l'été 2012 suggère (abondance et répartition spatiale des populations, émergence de nouvelles populations) que le Québec serait à l'aube d'une invasion de berce du Caucase importante, invasion qui n'épargnera pas les terres agricoles traversées par des cours d'eau. Il serait toutefois encore possible d'agir, sinon pour éradiquer la plante, du moins pour réduire de manière substantielle le nombre de populations et confiner celles qui subsisteront à de petits secteurs. En effet, en Europe, où la berce a aussi été introduite mais depuis beaucoup plus longtemps (fin du 19^e siècle), on a observé qu'il peut s'écouler quelques dizaines d'années après l'introduction avant que les populations de berce ne se multiplient de façon exponentielle (Pyšek et al. 2008). Quelques expériences européennes, notamment au

Danemark, montrent qu'il est possible d'éradiquer localement une population de berce sur une période de cinq ans, grâce à un usage judicieux de plusieurs moyens de lutte (herbicide, arrachage, etc.; Nielsen et al. 2007). Dans l'état du New York, où la berce est déjà passablement répandue (plus de 1 300 populations recensées), une action concertée impliquant des agences gouvernementales, des municipalités, des chercheurs et des citoyens montre aussi qu'il est possible d'éradiquer localement la berce (Kraus 2012). Il importe néanmoins d'enrichir les connaissances sur la berce au Québec, car à ce jour, les informations sur cette plante sont presque exclusivement issues de travaux de chercheurs européens et de quelques expériences américaines qui n'ont toutefois pas été validées scientifiquement (Kraus 2012). Certaines de leurs conclusions s'appliqueront sans doute au contexte nord-américain et québécois, mais il est aussi probable que l'invasion du Québec par la berce ait ses caractéristiques propres.

Le **groupe QuéBERCE**, formé de chercheurs de l'Université Laval, de l'Université de Montréal, de l'Université du Québec à Chicoutimi et de la University of Guelph, a obtenu une subvention Prime-Vert (sous-volet 3.2) du MAPAQ pour travailler sur la lutte à la berce du Caucase en contexte agricole. La subvention (PV-3.2-2014-002) a été accordée à **Claude Lavoie** (Université Laval) et **Jacques Brisson** (Université de Montréal). Les **objectifs** de ce projet de recherche sont 1) de connaître le patron spatial d'envahissement de la berce en contexte agricole et le long de ses principaux corridors de dissémination (cours d'eau ou fossés de drainage), 2) d'évaluer les conséquences sur la biodiversité végétale de la présence de la berce et 3) de déterminer quelle est la meilleure manière pour lutter contre la prolifération de cette plante. Les deux premiers objectifs sont sous la responsabilité de Claude Lavoie, alors que le troisième est sous la responsabilité de Jacques Brisson. **On trouvera dans ce rapport le bilan d'étape des interventions effectuées par l'équipe de Claude Lavoie (Université Laval) pour les aspects du projet qui sont sous sa responsabilité directe.** Les méthodes de lutte feront l'objet d'un rapport distinct remis par l'Université de Montréal.

3. OBJECTIF no 1 : connaître le patron spatial d'envahissement de la berce du Caucase en contexte agricole et le long de ses principaux corridors de dissémination.

MISE EN CONTEXTE : l'objectif de cette partie du projet est d'évaluer la vitesse de propagation et l'envergure géographique d'une invasion de berce du Caucase en milieu agricole. Cela permettra de connaître l'intensité que devrait avoir une campagne ayant pour objectif l'éradication de la berce à l'échelle d'un bassin versant, cinq ans après le début de l'invasion.

Le meilleur endroit au Québec pour étudier la vitesse de propagation et l'envergure géographique d'une invasion de berce du Caucase en contexte agricole est probablement le secteur du **ruisseau Fourchette**, qui traverse les municipalités de Saint-Isidore et de Saint-Henri-de-Lévis, dans la région Chaudière-Appalaches, près de la Ville de Québec. On sait en effet que la berce a été introduite en un point précis du ruisseau en 2009 et qu'elle s'est, depuis, passablement répandue en bordure du ruisseau, dans une zone densément couverte de terres en culture.

3.1 Travaux de terrain effectués en 2014

Pour documenter l'invasion par la berce du Caucase, le ruisseau Fourchette a été parcouru sur toute sa longueur, de sa source jusqu'à son exutoire, c'est-à-dire jusqu'à la rivière Le Bras. La

section de la rivière Le Bras en aval du ruisseau a aussi été parcourue jusqu'à son propre exutoire (la rivière Etchemin), toujours pour y détecter la présence de la berce. Enfin, une section de la rivière Etchemin a été visitée avec ce même objectif, de la rivière Le Bras jusqu'à la Ville de Lévis, là où elle se jette dans le fleuve Saint-Laurent. L'équipe de travail a donc parcouru, de la source du ruisseau Fourchette jusqu'au fleuve Saint-Laurent, une distance de 37 km (Fig. 1). Grâce à un système d'information géographique (SIG) et des cartes numériques de la région, des points d'échantillonnage distancés de 250 m ont été placés de façon systématique le long du ruisseau Fourchette et de la rivière Le Bras, ainsi que sur chaque rive de la rivière Etchemin (qui est beaucoup plus large). Les points ont été visités du 2 au 19 juin 2014 de la manière suivante. L'équipe de travail (deux personnes) a descendu ou remonté le cours du ruisseau à partir du point présumé d'introduction de la berce, à Saint-Isidore (ci-après, *point zéro*). Le point d'échantillonnage placé sur la carte était repéré sur le terrain grâce à un système de positionnement géographique (SPG). Une fois sur place, l'équipe cherchait la présence de la berce sur une distance de 25 m de part et d'autre du point précis indiqué par le SPG, et ce, sur les deux rives du cours d'eau. Une fois un plant de berce trouvé, alors l'équipe prélevait un ensemble de données sur la population de berces en présence et sur son environnement. En absence de berce, les données environnementales étaient aussi récoltées. Dans tous les cas, des photographies du site étaient prises. Si l'équipe trouvait de la berce, alors le point d'échantillonnage suivant, situé 250 m plus loin, était examiné. Si l'équipe ne trouvait pas de berce sur une distance de 1 km (donc après avoir examiné quatre points d'échantillonnage consécutifs), alors le point suivant était alors situé non pas 250 m, mais plutôt 500 m plus loin, jusqu'à ce que l'on trouve de nouveau de la berce, auquel cas la maille d'échantillonnage était à nouveau resserrée aux 250 m. La même procédure a été utilisée sur les rivières Le Bras et Etchemin, sauf que sur la rivière Etchemin, chaque rive a fait l'objet d'un inventaire particulier, car la distance entre les deux rives ne permettait pas à l'équipe de vérifier la présence de la berce en un seul coup d'œil.

En présence de berce du Caucase, le nombre d'individus a été évalué par deux observateurs en fonction d'une échelle semi-quantitative (1, 2–10, 11–50, 51–100, 101–1 000, 1 001–10 000, > 10 000). La présence de tiges florales desséchées, formées en 2013, a été notée. Lors du passage de l'équipe au mois de juin, la saison n'était pas assez avancée pour statuer sur la présence de nouvelles tiges florales. Les sites avec berce en aval du point avec tiges desséchées le plus éloigné du point zéro ont donc été revisités du 28 juillet au 7 août 2014 pour y recenser les nouvelles tiges et ainsi trouver le point le plus en aval avec indices de reproduction.

L'environnement de chaque site d'échantillonnage a été décrit sur place en notant quatre caractéristiques : 1) le type de rive (végétalisée ou pas), 2) la présence de signes d'érosion du sol de la rive, 3) la largeur de la bande riveraine (m), 4) la couverture végétale de la bande riveraine, selon qu'il s'agissait d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées et en fonction d'une échelle semi-quantitative (0 %, < 1 %, 1–5 %, 6–10 %, 11–25 %, 26–50 %, 51–75 %, 76–100 %) et 5) l'occupation du sol à proximité de la rive (zone agricole, zone résidentielle, zone naturelle). Un échantillon de sol a été prélevé pour analyse chimique ultérieure, dans le cadre d'un autre projet (non subventionné par le MAPAQ). Grâce à un SIG et à des cartes numériques, d'autres caractéristiques ont aussi été calculées pour chaque site, soit 6) l'altitude, ainsi que la distance séparant le site 7) du bâtiment le plus proche, 8) de la route la plus proche et 9) du point zéro. Enfin, toujours grâce au SIG et aux cartes, on a pu calculer 10) la somme de la longueur (m) des habitats riverains (fossés de drainage et cours d'eau) propices à l'établissement de la berce du Caucase dans un rayon de 750 m autour du site d'échantillonnage.

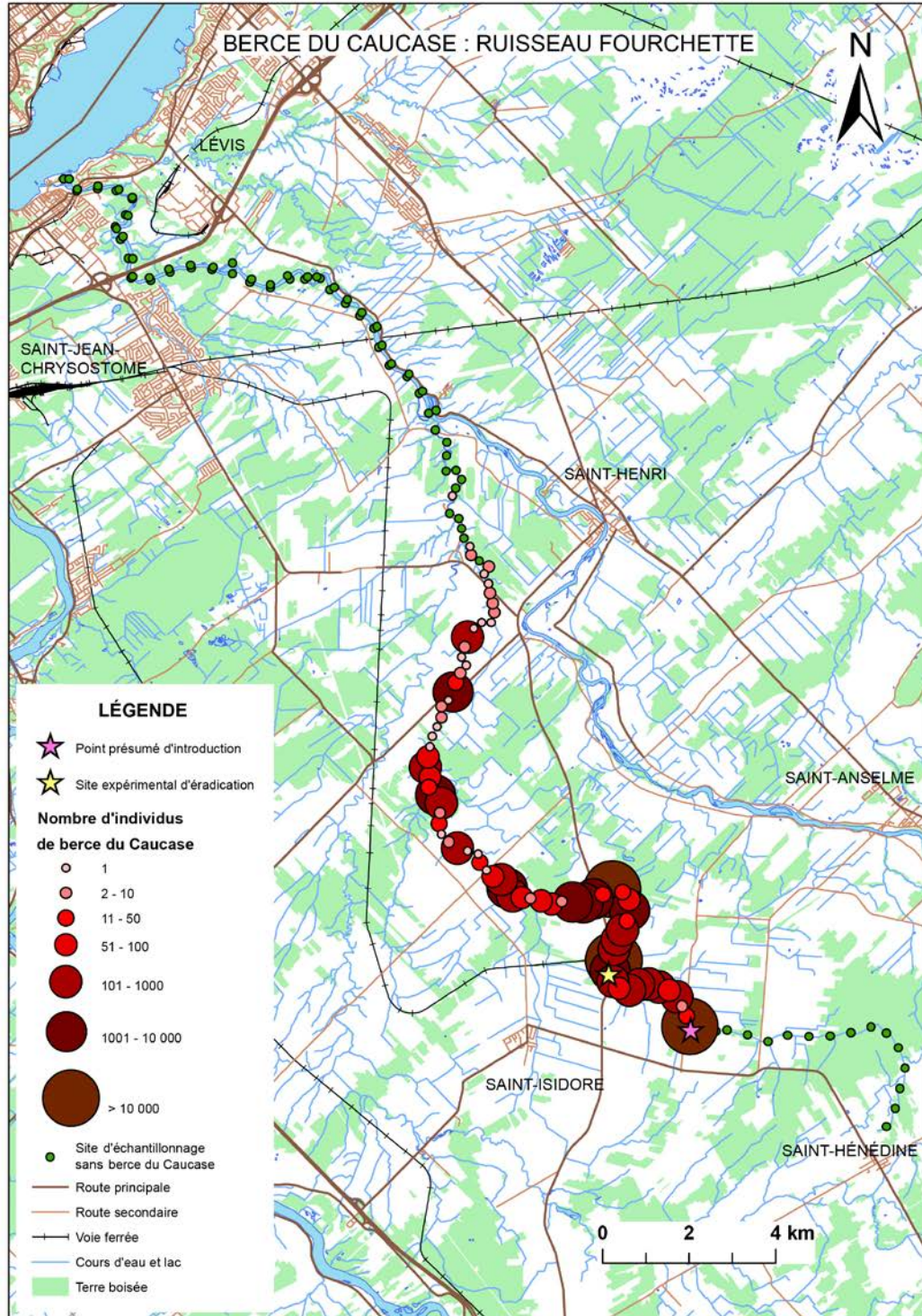


Fig. 1 : répartition spatiale des sites d'échantillonnage, avec ou sans berce du Caucase (et nombre d'individus correspondant), inventoriés en juin 2014 en bordure du ruisseau Fourchette, de la rivière Le Bras et de la rivière Etchemin (région Chaudière-Appalaches). Le point présumé d'introduction de la berce est indiqué par une étoile rose; celui de l'exploitation agricole (Ferme Pieriane) où se font des travaux expérimentaux d'éradication par une étoile jaune.

3.2 Travaux de laboratoire effectués en 2014–2015

La berce du Caucase se propage dans le paysage de deux manières, soit par la plantation volontaire à des fins horticoles, soit de façon naturelle par la dissémination des graines par le vent ou l'eau. Pour mieux comprendre la dissémination par l'eau (fort probablement le mode prépondérant au ruisseau Fourchette), il est important d'évaluer le nombre de graines produites par un individu à maturité, le taux de viabilité et de germination des graines et leur capacité de flottaison. À l'origine, seule la partie du travail sur la viabilité et la germination était prévue, mais après mûre réflexion, l'étude de la biologie des graines de berce dans son ensemble a été jugée essentielle à la compréhension du processus de dissémination. Le travail additionnel décrit ci-dessous n'occasionne, par ailleurs, aucun frais supplémentaire, puisque l'étudiant en charge de ce projet agit à titre bénévole afin de réaliser un essai en recherche en aménagement du territoire et développement régional.

Dans le cadre des travaux expérimentaux d'éradication qui seront traités dans l'autre rapport d'étape, des individus matures, qu'il était nécessaire de conserver tels quels pour les besoins des expériences (parcelles témoins), ont été utilisés comme producteurs de graines. Ces individus se trouvaient sur le site de la Ferme Pieriane (Saint-Isidore), partenaire de ce projet de recherche (Fig. 1). Une fois la floraison terminée et les graines formées, l'ombelle centrale de 20 tiges a été enrobée (4 août 2014) d'une toile Agribon AG-19 (Polymer Group) qui n'entravait pas le passage de l'air et de 85 % de la lumière. Cette toile permettait aux graines de poursuivre leur maturation mais empêchait aussi ces dernières de s'échapper et, par le fait même, d'aggraver l'invasion (Fig. 2). Les autres ombelles ont été éliminées avant libération des graines. Une fois la maturité des graines atteintes, c'est-à-dire lorsqu'elles étaient devenues beiges et plutôt sèches et qu'elles commençaient à se détacher du plant (1^{er} septembre 2014), les ombelles centrales ont été coupées, transportées en laboratoire et secouées pour faciliter la récolte. Les graines récoltées (Fig. 3) ont été séchées à l'air libre puis dénombrées.



Fig. 2 : individu de berce du Caucase poussant sur les rives du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches) et dont l'ombelle a été enrobée d'une toile permettant de recueillir ses graines avant qu'elles ne se détachent du plant une fois à maturité (photographie : E. Groeneveld).



Fig. 3 : graines de berce du Caucase récoltées sur des individus poussant sur les rives du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches) séchées à l'air libre pour des expériences de viabilité, de germination et de flottaison (photographie : E. Groeneveld).

Une partie de graines a été utilisée pour un test de viabilité, une autre pour un test de germination et une troisième pour un test de flottaison. Le test de viabilité, qui débutera d'ici la fin du mois de février 2015, impliquera une expérience au tétrazolium qui sera explicitée plus en détails dans le prochain rapport d'étape. En résumé, on utilisera un sel qui, après une période d'incubation, réagira avec le processus de respiration cellulaire des graines et colorera leurs tissus vivants d'une couleur rouge. Les graines avec tissus colorés seront considérées vivantes et donc viables, ce qui n'implique pas forcément qu'elles auraient bel et bien pu germer en nature (Canadian Food Inspection Agency 2012). Le rapport entre le nombre de graines viables et le nombre total de graines testées fournira le taux de viabilité. Il n'existe pas de données sur le taux de viabilité des graines de berce du Caucase, mais des études européennes suggèrent qu'il serait de plus de 90 % (Moravcová et al. 2007).

Le test de germination est très simple : 3 150 graines, réparties en nombre égal (30) et sur papier filtre humide dans 105 plats de pétri en plastique avec couvercle, ont été placés le 25 novembre 2014 au réfrigérateur à une température oscillant entre 4 et 6 °C. Cette procédure permet de les stratifier, et donc de briser leur dormance physiologique (Moravcová et al. 2007). Des tests effectués en République tchèque (Moravcová et al. 2006) ont montré que ce traitement est aussi adéquat pour faire germer les graines viables, en autant qu'on les laisse dans de telles conditions (froides et humides) pendant au moins six mois. Le résultat de ce test sera donc connu à la fin du mois de mai 2015. Le rapport entre le nombre de graines ayant germé et le nombre total de graines testées fournira le taux de germination. Les études européennes suggèrent qu'il sera probablement voisin d'une valeur de 90 % (Moravcová et al. 2007).

Le test de flottaison est aussi très simple, quoiqu'il ait fallu innover puisqu'il n'existe pas dans la littérature beaucoup d'exemples de ce type de test (Rouifed et al. 2011). Dans une première série d'expériences, huit béciers d'une capacité de 2 L ont été remplis d'eau. Un générateur de bulles pour aquarium domestique Marina 200 (Hagen) a ensuite été installé dans le bécier pour générer un mouvement de la colonne d'eau, question de simuler le flot qui anime d'ordinaire un ruisseau. On a ensuite placé dans chaque bécier 40 graines. À intervalles réguliers

après le début de l'expérience, le générateur de bulles était arrêté, puis le nombre de graines toujours flottantes dénombrées après deux minutes. L'expérience cessait lorsque plus aucune graine ne flottait. L'intervalle entre chaque examen était d'une heure pendant les 18 premières heures de l'expérience, puis passait aux deux heures les 18 heures suivantes, puis aux six heures par la suite. La même expérience a été répétée avec huit autres béciers, mais sans générateur de bulles, question de voir si le fait de générer un mouvement de la colonne d'eau avait véritablement une influence sur la durée de flottaison. Dans cette expérience, avant de statuer sur la flottaison des graines, la surface de l'eau était légèrement remuée à l'aide d'une tige pour permettre aux graines en état de couler de le faire sans être entravées par la présence d'autres graines flottantes.

3.3 Résultats préliminaires : inventaire du ruisseau Fourchette

Au total, 174 sites d'échantillonnage ont été visités au mois de juin 2014, soit 92 en bordure du ruisseau Fourchette, 23 en bordure de la rivière Le Bras et 59 sur les rives de la rivière Etchemin (Fig. 1). Soixante-quatorze de ces sites (43 %) étaient bordés de terres en culture ou de pâturages. De toute évidence, le point zéro (Saint-Isidore; Fig. 1 et 4) est véritablement le premier endroit où la berce du Caucase a été implantée en bordure du ruisseau Fourchette (en 2009, selon le propriétaire du terrain), puisqu'aucune berce n'a été détectée en amont de ce point, et ce, sur une distance de 7,5 km (17 sites inventoriés). Par contre, en aval, la quasi-totalité des sites visités sur le cours du ruisseau (73 sur 75) avaient au moins un individu de berce. Ce sont évidemment les sites les plus près du point zéro qui étaient les plus envahis par la berce (Fig. 1 et 5). Trois de ces sites avaient plus de 10 000 individus, quoiqu'il faille interpréter ce nombre avec prudence étant donné la difficulté de repérer les petits plants de berce au mois de juin; il s'agit donc là d'une estimation minimale, le nombre réel étant probablement beaucoup plus élevé. Un peu plus du tiers (36 %) des sites du ruisseau Fourchette avec berce avaient plus de 100 individus (Fig. 6). Même si le nombre de berce diminue plus l'on s'éloigne du point zéro, il demeure assez élevé (> 100) à 15 km de ce point (Fig. 1 et 7).



Fig. 4 : site présumé d'introduction de la berce du Caucase en bordure du ruisseau Fourchette, tel que photographié le 2 juin 2014. Le site se trouve à environ 7,5 km de la source du ruisseau. D'après le propriétaire des lieux, la berce aurait été transplantée près du ruisseau en 2009 (photographie : N. Trottier).



Fig. 5 : exploitation agricole traversée par le ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches), située à environ 2 km du point présumé d'introduction de la berce du Caucase et dont les bandes riveraines sont densément envahies par ce végétal (photographie : G. Beaulieu).

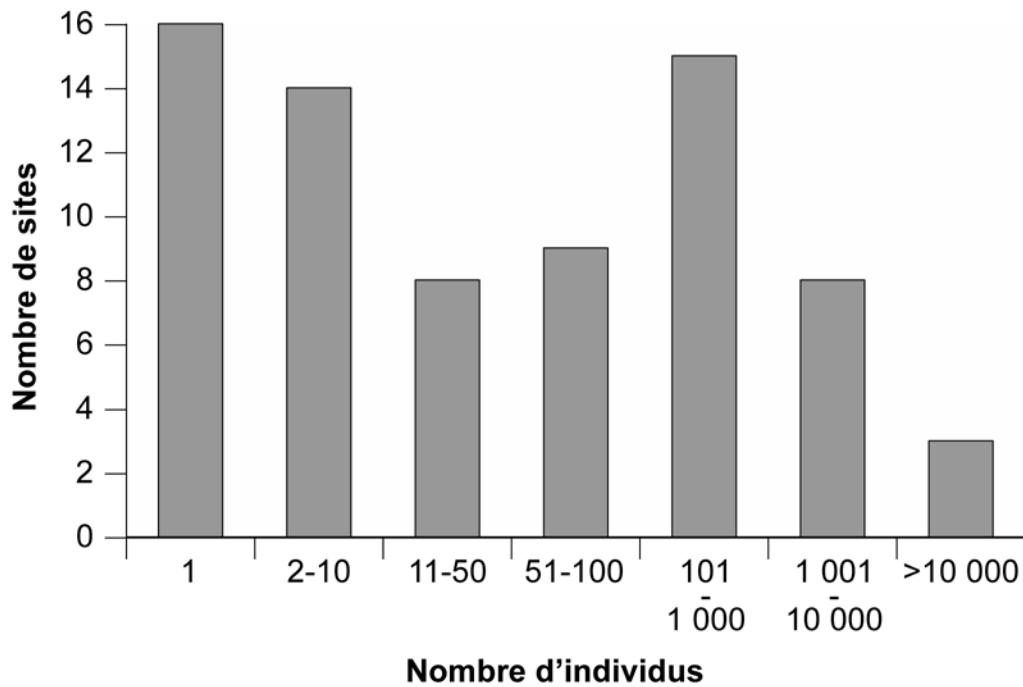


Fig. 6 : nombre de sites d'échantillonnage inventoriés en juin 2014 en bordure du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches) avec berce du Caucase, en fonction du nombre d'individus estimé par examen visuel à l'aide d'une échelle semi-quantitative.



Fig. 7 : berce du Caucase en fin de floraison (23 juillet 2014) en bordure du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches) à environ 15 km en aval du point présumé d'introduction de l'espèce (photographie : C. Lavoie).

Le site avec berce du Caucase le plus éloigné du point zéro se trouvait à 20 km de ce point, sur la rivière Le Bras (le seul site avec berce sur cette rivière). Aucune berce n'a été trouvée en bordure de la rivière Etchemin aux sites d'échantillonnage inventoriés. Par contre, trois individus de bonne taille ont tout de même été observés par hasard sur les rives de cette rivière par l'équipe, soit à 23 et 26 km du point zéro. Il n'est toutefois pas certain que ces individus soient issus de graines produites en bordure du ruisseau Fourchette; il pourrait s'agir de plants originaires d'autres sources.

Enfin, on a trouvé des tiges florales desséchées (produites en 2013) jusqu'à 11 km du point zéro. Fait intéressant, tous les sites avec tiges desséchées avaient au moins 50 individus et la plupart plus de 100, ce qui suggère qu'une nouvelle génération de plants produits sur place est déjà en voie de s'établir. En 2014, le site le plus éloigné avec tiges florales sur le ruisseau Fourchette se trouvait à 18 km du point zéro. Les berces du Caucase de la rivière Etchemin étaient toutes en fleurs en 2014.

3.4 Résultats préliminaires : tests de laboratoire sur les graines

On estime qu'il y avait en moyenne 4 110 graines (minimum : 683; maximum : 6 679) sur chacune des ombelles centrales qui ont été récoltées en 2014 sur les plants de berce du Caucase du ruisseau Fourchette. Cela dit, un plant peut avoir plusieurs ombelles, et donc le nombre total de graines produites par un plant est évidemment beaucoup plus élevé. En République tchèque, l'ombelle centrale contient en moyenne 45 % du nombre total des graines produites par un plant (Perglová et al. 2006). Les berces du ruisseau Fourchette ont donc peut-être produit en moyenne, en 2014, un peu plus de 9 100 graines par plant (jusqu'à près de 15 000 dans certains cas). C'est un peu moins qu'en Europe (10 000 à 20 000 en moyenne; Perglová et al. 2007), mais cela représente tout de même une quantité considérable.

Au moment de la rédaction de ce rapport d'étape, les tests de viabilité et de germination n'étaient pas enclenchés ou suffisamment avancés pour que l'on puisse fournir des résultats

préliminaires. L'expérience de flottaison est, pour sa part, terminée. Il y a une nette différence entre les résultats avec mouvement de la colonne d'eau et ceux sans mouvement (**Tableau 1**). En effet, les graines de berce du Caucase soumises à un mouvement coulent plus rapidement que les graines placées dans une eau stagnante. Dans le contexte d'un ruisseau, l'expérience avec mouvement de la colonne d'eau est donc probablement plus proche de la réalité du terrain que l'expérience sans mouvement. Dans les deux cas, l'expérience montre que les graines de berce ont la capacité de flotter un à deux jours avant de couler. Cette capacité peut atteindre six jours dans de rares cas. Les rares autres études ayant été effectuées sur la flottaison des graines de berce rapportent des chiffres similaires (flottaison pouvant atteindre huit heures à trois jours; Moravcová et al. 2007), mais elles ne sont guère détaillées et ne peuvent être utilisées à titre comparatif.

Tableau 1 : tests de flottaison de graines de berce du Caucase récoltées à maturité en 2014 sur des plants poussant en bordure du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches).

Proportion de graines toujours flottantes (%)	Nombre d'heures écoulées depuis le début de l'expérience (avec mouvement de la colonne d'eau)	Nombre d'heures écoulées depuis le début de l'expérience (sans mouvement de la colonne d'eau)
90	2	7
75	2	10
50	3	15
25	5	26
10	22	54
0 ^a	145	121

^aCorrespond au moment où la dernière graine a cessé de flotter.

3.5 Travaux à venir

L'année 2014 aura essentiellement été consacrée, pour cet objectif, à la préparation du SIG, à la planification de la campagne de terrain, à la collecte des données sur le terrain et à la compilation et vérification des données. L'année 2015 sera consacrée à un examen plus approfondi des résultats. Une analyse de régression logistique permettra notamment de mettre en lumière les caractéristiques environnementales et de l'occupation du sol qui semblent les plus propices, localement, à l'établissement massif de berces du Caucase (Joly et al. 2011; Meunier et Lavoie 2012; Albert et al. 2013). Cette analyse permettra l'élaboration de critères pour la mise en place (2016) d'un réseau de vigilance et de détection précoce des nouvelles populations de berce dans les sites qui seront identifiés comme particulièrement vulnérables à une invasion en raison de leurs caractéristiques particulières. Grâce à l'analyse cartographique des habitats riverains (fossés de drainage et cours d'eau), on pourra aussi savoir dans quels secteurs du ruisseau Fourchette et des rivières Le Bras et Etchemin les berces ont le plus de chances de s'implanter en raison d'une grande disponibilité d'habitats potentiels. On poursuivra aussi à l'hiver et au printemps 2015 les tests de viabilité et de germination des graines de berce. D'autres prélèvements de graines seront réalisés au cours des étés 2015, 2016 et 2017 pour des tests additionnels de viabilité et de germination, question d'avoir un aperçu de la variabilité interannuelle.

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES : en résumé, on peut estimer que la berce du Caucase s'est disséminée, depuis son introduction en 2009, sur une vingtaine de kilomètres le long du ruisseau Fourchette, soit environ 4 km par année (les plants qui ont émergé en 2014 sont probablement issues de graines disséminées en 2013). Évidemment, on suppose ici que la berce a été volontairement introduite en un seul endroit près du ruisseau et à une seule occasion, ce qu'il est difficile de confirmer de façon certaine. On suppose également que la berce ne s'est disséminée que de façon naturelle, essentiellement par voie d'eau. Les graines ayant la capacité de flotter pendant plusieurs heures (et même journées), elles peuvent facilement voyager grâce au ruisseau et être à l'origine de nouveaux foyers d'infestation lorsqu'elles aboutissent sur des sols riverains propices à leur germination. Les données préliminaires indiquent qu'une fois introduits, quelques individus de berce peuvent être responsables, en peu de temps, d'une invasion de très grande envergure avec plusieurs milliers (probablement centaines de milliers) de plants. L'invasion est, pour le moment, presque exclusivement cantonnée au ruisseau Fourchette, mais la présence de quelques berces en fleurs en bordure des rivières Le Bras et Etchemin suggère que si rien n'est fait pour éradiquer ces plants, alors ces cours d'eau seront aussi la proie de cette plante envahissante.

Équipe de réalisation (Université Laval) :

Élaboration du SIG : Marie-Claude Duquette (professionnelle de recherche)

*Travaux de terrain : Noémie Blanchette-Forget (étudiante au 1^{er} cycle), Elisabeth Groeneveld (professionnelle de recherche),
Claude Lavoie (professeur titulaire), Nicolas Trottier (étudiant au 2^e cycle)*

Travaux de laboratoire : Elisabeth Groeneveld, Nicolas Trottier

Compilation et analyse préliminaire des données : Claude Lavoie, Nicolas Trottier

Rédaction de la section du rapport : Claude Lavoie

4. OBJECTIF no 2 : évaluer les conséquences de la présence de la berce du Caucase sur la biodiversité végétale des bandes riveraines.

MISE EN CONTEXTE : l'objectif de cette partie du projet est d'évaluer les conséquences, pour la diversité végétale, d'une invasion de berce du Caucase dans les bandes riveraines qui bordent les champs en culture. Les feuilles larges de la berce font en effet ombrage et élimineraient le couvert végétal naturel formé par les autres plantes, ce qui contribuerait à dénuder les sols qui deviendraient alors susceptibles à l'érosion. Il n'y a toutefois que très peu de données à l'appui de cette hypothèse et aucune en provenance de l'Amérique du Nord.

Encore ici, le meilleur endroit au Québec pour étudier les conséquences sur la diversité végétale des bandes riveraines d'une invasion de berce du Caucase est le **ruisseau Fourchette**, et plus précisément la section du ruisseau qui est la plus fortement envahie, à environ 2 km du point zéro de l'invasion. Cette section traverse, pour l'essentiel, la propriété de la Ferme Pieriane, partenaire de ce projet de recherche (Fig. 1).

4.1 Travaux de terrain effectués en 2014

Les études de terrain sur l'impact d'un envahisseur végétal sur la biodiversité sont controversées car il est difficile de savoir si l'envahisseur a peu à peu éliminé ses compétiteurs ou s'il s'est plutôt installé là où les compétiteurs étaient moins nombreux ou occupaient un couvert moins important. L'équipe de QuéBERCE a longuement discuté de la question pour le cas précis de la berce du Caucase, après avoir pris connaissance de la réalité de terrain du ruisseau Fourchette. Pour contourner ce problème, l'équipe mettra à profit la croissance rapide de la berce et utilisera un protocole pouvant fournir une réponse plus claire quant à l'impact réel de cette plante sur la diversité. Les 27 et 28 mai 2014, l'équipe a sélectionné 20 sites, sur la bande riveraine le long du ruisseau, là où l'on trouvait au moins deux plants de berce qui, pour autant qu'on puisse en juger à la fin mai, n'étaient pas sur le point de parvenir à maturité au cours de l'été 2014 (plants d'un an d'âge). On a donc supposé que ces plants n'avaient pas encore eu d'impact sur la composition en espèces et sur le couvert des autres plantes au voisinage immédiat. Par contre, au fur et à mesure que ces plants prendront de la vigueur (étés 2014, 2015 et 2016), ils entreront assurément en compétition avec les autres plantes et auront donc probablement un effet mesurable sur la diversité.

À chacun des sites, on a délimité un quadrat de 2 × 2 m centré sur les plants de berce du Caucase. Les quadrats ont été bordés aux quatre coins par de grands piquets de bois solides facilement repérables (Fig. 8). La coordonnée géographique d'un des coins du quadrat a ensuite été enregistrée à l'aide d'un SPG. À chaque quadrat fut associé un autre quadrat témoin sans berce (ni même avec plantules de l'année), situé le plus près possible du quadrat avec berce. Pour que le travail soit valable, les différences entre les quadrats avec et sans berce devaient (en 2014) être minimales quant à la richesse en espèces et la diversité des plantes.

Les inventaires de la végétation se sont déroulés du 15 au 31 juillet 2014. Un ruban à mesurer a été installé sur deux côtés opposés du quadrat (ceux parallèles au ruisseau). Un autre ruban a été placé dans le quadrat de façon perpendiculaire aux autres rubans (et donc au ruisseau) pour rejoindre, d'un côté à l'autre (vis-à-vis), les positions (en cm) 25, 50, 75, 100, 125,

150 et 175. Le long de ce ruban perpendiculaire, une tige de 2 cm de diamètre a été enfoncée dans le sol aux positions (en cm) 25, 50, 75, 100, 125, 150 et 175 (Fig. 9). Chaque plante touchant la tige de bois, peu importe la hauteur, a été identifiée à l'espèce (ce qui correspond ici à un *touché*). Il y avait donc au total, pour chaque quadrat, 49 points d'échantillonnage, ce qui fait 980 points pour les quadrats avec berce du Caucase et 980 points pour les quadrats sans berce. Les plantes qu'il n'était pas possible d'identifier sur le terrain ont été récoltées pour identification ultérieure en laboratoire (sans, bien sûr, les déraciner).



Fig. 8 : quadrat d'échantillonnage ayant pour but de mesurer, en bordure du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches) l'impact de la berce du Caucase sur la diversité végétale d'une bande riveraine en contexte agricole (photographie : E. Groeneveld).



Fig. 9 : tige de bois utilisée pour mesurer, en bordure du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches), la diversité végétale d'une bande riveraine en contexte agricole (photographie : E. Groeneveld).

4.2 Résultats préliminaires

Au total, 69 espèces de plantes vasculaires ont été recensées dans les quadrats installés dans la bande riveraine du ruisseau Fourchette, soit 31 espèces indigènes et 38 espèces exotiques (Tableau 2). Les principales espèces recensées sont toutes des graminées exotiques et ont été (par ordre décroissant du nombre total de touchés) *Alopecurus pratensis* (vulpin des prés : 1 011 touchés), *Bromus inermis* (brome inerme : 975), *Phalaris arundinacea* (alpiste roseau : 455) et *Elymus repens* (chiendent commun : 360). On trouvait dans les quadrats témoins (sans berce du Caucase) 12 espèces en moyenne (minimum : 6; maximum : 22) et le nombre moyen de touchés – qui donne une bonne idée du couvert végétal – était de 126 (minimum : 62; maximum : 198). Dans les quadrats avec berce, on trouvait 14 espèces en moyenne (minimum : 9; maximum : 22), ce qui inclut bien sûr la berce, et le nombre moyen de touchés était de 125 (minimum : 76; maximum : 191). L'indice de diversité de Shannon-Wiener (Magurran 1988) des deux types de quadrats (pris dans leur ensemble) était presque identique (témoin sans berce : 1,78; avec berce : 1,99). Au moment de la rédaction de ce rapport, les tests statistiques permettant de confirmer l'absence de différence significative entre les quadrats témoins et ceux avec berce n'avaient pas encore été effectués, mais les données préliminaires suggèrent fortement qu'il n'y a pas de différence, ce qui est évidemment attendu : selon l'hypothèse de travail, ce n'est que plus tard, lorsque les berces auront pris de l'envergure, que les différences deviendront manifestes.

Tableau 2 : espèces de plantes vasculaires (avec nombre de touchés correspondants) recensées dans les quadrats avec ou sans berce du Caucase utilisés pour un suivi de la diversité végétale des bandes riverains du ruisseau Fourchette (région Chaudière-Appalaches).

Espèces ^a	Famille	Statut ^b	Touchés (n total) : quadrats témoins	Touchés (n total) : quadrats avec berce du Caucase	Touchés (N total) : tous les quadrats
<i>Achillea millefolium</i>	Asteraceae	indigène	0	4	4
<i>Agrimonia gryposepala</i>	Rosaceae	indigène	6	14	20
<i>Agrostis capillaris</i>	Poaceae	exotique	1	5	6
<i>Agrostis gigantea</i>	Poaceae	exotique	2	4	6
<i>Alopecurus pratensis</i>	Poaceae	exotique	466	545	1 011
<i>Angelica atropurpurea</i>	Apiaceae	indigène	0	1	1
<i>Arctium minus</i>	Asteraceae	exotique	63	45	108
<i>Artemisia vulgaris</i>	Asteraceae	exotique	52	48	100
<i>Barbarea vulgaris</i>	Brassicaceae	exotique	1	3	4
<i>Bromus inermis</i>	Poaceae	exotique	465	510	975
<i>Calamagrostis canadensis</i>	Poaceae	indigène	0	1	1
<i>Cerastium arvense</i>	Caryophyllaceae	exotique	0	1	1
<i>Chenopodium album</i>	Amaranthaceae	exotique	7	1	8
<i>Cirsium arvense</i>	Asteraceae	exotique	30	4	34
<i>Clematis virginiana</i>	Ranunculaceae	indigène	49	50	99
<i>Echinocystis lobata</i>	Cucurbitaceae	indigène	2	17	19

Espèces ^a	Famille	Statut ^b	Touchés (n total) : quadrats témoins	Touchés (n total) : quadrats avec berce du Caucase	Touchés (N total) : tous les quadrats
<i>Elymus repens</i>	Poaceae	exotique	228	132	360
<i>Equisetum arvense</i>	Equisetaceae	indigène	58	85	143
<i>Erigeron annuus</i>	Asteraceae	indigène	5	0	5
<i>Erysimum cheiranthoides</i>	Brassicaceae	exotique	0	2	2
<i>Euthamia graminifolia</i>	Asteraceae	indigène	7	42	49
<i>Eutrochium maculatum</i> var. <i>maculatum</i>	Asteraceae	indigène	2	4	6
<i>Fallopia convolvulus</i>	Polygonaceae	indigène	1	2	3
<i>Festuca rubra</i>	Poaceae	exotique	41	66	107
<i>Fragaria virginiana</i>	Rosaceae	indigène	0	6	6
<i>Galeopsis tetrahit</i>	Lamiaceae	exotique	10	23	33
<i>Galium palustre</i>	Rubiaceae	indigène	20	17	37
<i>Galium mollugo</i>	Rubiaceae	exotique	0	1	1
<i>Geum aleppicum</i>	Rosaceae	indigène	0	1	1
<i>Glechoma hederacea</i>	Lamiaceae	exotique	10	1	11
<i>Heracleum mantegazzianum</i>	Apiaceae	exotique	0	218	218
<i>Hypericum perforatum</i>	Hypericaceae	exotique	3	3	6
<i>Impatiens capensis</i>	Balsaminaceae	indigène	3	33	36
<i>Lapsana communis</i>	Asteraceae	exotique	0	3	3
<i>Linaria vulgaris</i>	Plantaginaceae	exotique	12	8	20
<i>Lolium pratense</i>	Poaceae	indigène	0	3	3
<i>Lotus corniculatus</i>	Fabaceae	exotique	56	34	90
<i>Lysimachia ciliata</i>	Primulaceae	indigène	0	3	3
<i>Medicago sativa</i>	Fabaceae	exotique	5	1	6
<i>Oxalis stricta</i>	Oxalidaceae	exotique	7	6	13
<i>Persicaria hydropiper</i>	Polygonaceae	indigène	0	2	2
<i>Persicaria lapathifolia</i>	Polygonaceae	indigène	1	0	1
<i>Persicaria maculosa</i>	Polygonaceae	indigène	3	1	4
<i>Persicaria sagittata</i>	Polygonaceae	indigène	17	14	31
<i>Phalaris arundinacea</i>	Poaceae	exotique	178	277	455
<i>Phleum pratense</i>	Poaceae	exotique	33	37	70
<i>Plantago major</i>	Plantaginaceae	exotique	1	2	3
<i>Poa palustris</i>	Poaceae	indigène	4	3	7
<i>Poa pratensis</i>	Poaceae	exotique	80	42	122
<i>Polygonum aviculare</i>	Polygonaceae	exotique	1	0	1
<i>Prunus virginiana</i>	Rosaceae	indigène	4	3	7
<i>Rubus allegheniensis</i>	Rosaceae	indigène	12	0	12

Espèces ^a	Famille	Statut ^b	Touchés (n total) : quadrats témoins	Touchés (n total) : quadrats avec berce du Caucase	Touchés (N total) : tous les quadrats
<i>Rubus idaeus</i>	Rosaceae	indigène	21	40	61
<i>Rumex crispus</i>	Polygonaceae	exotique	0	1	1
<i>Setaria pumila</i> subsp. <i>pumila</i>	Poaceae	exotique	1	0	1
<i>Solidago canadensis</i>	Asteraceae	indigène	6	12	18
<i>Solidago rugosa</i>	Asteraceae	indigène	2	2	4
<i>Sonchus arvensis</i>	Asteraceae	exotique	0	4	4
<i>Stachys pilosa</i>	Lamiaceae	indigène	32	37	69
<i>Stellaria graminea</i>	Caryophyllaceae	exotique	71	73	144
<i>Symphotrichum lanceolatum</i>	Asteraceae	indigène	135	38	173
<i>Symphotrichum puniceum</i>	Asteraceae	indigène	0	3	3
<i>Taraxacum officinale</i>	Asteraceae	exotique	85	43	128
<i>Thalictrum pubescens</i>	Ranunculaceae	indigène	1	0	1
<i>Thlaspi arvense</i>	Brassicaceae	exotique	1	0	1
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Asteraceae	exotique	1	0	1
<i>Tragopogon pratensis</i>	Asteraceae	exotique	16	11	27
<i>Trifolium pratense</i>	Fabaceae	exotique	3	1	4
<i>Vicia cracca</i>	Fabaceae	exotique	127	80	207

^aNomenclature : Brouillet et al. (2015).

^bSelon Lavoie et al. (2012).

4.3 Travaux à venir

L'année 2014 aura permis de mettre en place le dispositif de suivi de la diversité végétale et de connaître l'état de cette diversité. Il faut maintenant laisser les berces du Caucase poursuivre leur croissance. Les interventions au cours de l'été 2015 se limiteront à l'entretien des quadrats (remplacement des poteaux), à l'élimination des plants de berce qui se seront installés dans les quadrats témoins et à la coupe des ombelles une fois en fruits (quadrats avec berce) pour éviter qu'elles ne propagent leurs graines et aggravent ainsi l'invasion. Compte tenu de la rapidité avec laquelle les berces croissent, il est possible que l'on puisse dès l'été 2016, à l'aide d'un nouveau recensement, avoir une excellente idée de l'impact réel des berces sur la diversité végétale en bande riveraine; la situation sera à ce moment examinée sur le terrain. Autrement, le nouvel inventaire se fera plutôt au cours de l'été 2017.

CONCLUSIONS PRÉLIMINAIRES : il est beaucoup trop tôt pour confirmer que la berce du Caucase a un impact sur la diversité végétale d'une bande riveraine en contexte agricole, quoique les observations de terrain, là où la berce est déjà bien établie, suggèrent que ce soit bel et bien le cas (sol nu sous les berces). Le dispositif installé au cours de l'été 2015 permettra de statuer avec exactitude sur l'impact de la berce, en évitant la controverse associée à la nature du point de départ de l'invasion, les quadrats témoins et avec berce étant apparemment très similaires.

Équipe de réalisation (Université Laval) :

Élaboration du design expérimental: Elisabeth Groeneveld (professionnelle de recherche), Claude Lavoie (professeur titulaire)
Travaux de terrain : Marie-Claude Duquette (professionnelle de recherche), Elisabeth Groeneveld (professionnelle de recherche), Nicolas Trottier (étudiant au 2^e cycle)
Identification des plantes en laboratoire : Elisabeth Groeneveld
Compilation et analyse préliminaire des données : Elisabeth Groeneveld
Rédaction de la section du rapport : Claude Lavoie

5. ACTIVITÉS CONNEXES

Les membres du groupe QuéBERCE ont participé à plusieurs activités de diffusion d'informations sur la berce du Caucase depuis le mois de mai 2014, activités au cours desquelles la contribution du MAPAQ à ses projets de recherche a toujours été mise en évidence. Un **reportage** sur la berce tourné en 2013 par l'équipe de l'émission de télévision *La semaine verte* (ICI Radio-Canada), et à laquelle **Claude Lavoie** a participé, a été rediffusée (avec commentaires à jour) les 24 et 25 mai 2014. **Claude Lavoie**, **Elisabeth Groeneveld** (professionnelle de recherche, Université Laval) et **Patrick Boivin** (professionnel de recherche, Université de Montréal) ont participé à une **rencontre d'échange** sur la situation de la berce en Chaudière-Appalaches qui a réuni 30 personnes à la municipalité de Saint-Isidore le 19 septembre 2014. Cette réunion, organisée par **Annie Goudreau** (agronome au MAPAQ), s'est terminée par une visite de terrain au site expérimental de la Ferme Pieriane. Ces trois personnes ont aussi donné une **formation créditée** (Université Laval) de deux heures sur les bonnes pratiques en matière d'éradication de la berce, formation qui a accueilli 31 personnes au Jardin botanique de Montréal (3 novembre 2014) et 25 personnes au campus de l'Université Laval, à Québec (11 novembre 2014). Enfin, le groupe QuéBERCE a procédé, au début du mois de septembre 2014 à la mise en ligne de son **site internet** (une contribution en nature de la Faculté d'aménagement, d'architecture, d'art et de design de l'Université Laval). On fait bien sûr état, dans ce site, des travaux de recherche subventionnés par le MAPAQ, mais on trouve aussi une foule d'informations sur cette plante, comme par exemple sur son identification et sur les soins à donner en cas de brûlure.

6. REMERCIEMENTS

Ce rapport a pu être réalisé grâce à l'excellent travail d'étudiants et de professionnelles de recherche sans lesquels la tâche aurait été beaucoup plus ardue. Je remercie de façon particulière les employés et étudiants de l'Université Laval qui ont contribué à la collecte des données, à leur compilation et à leur analyse préliminaire, soit **Noémie Blanchette-Forget**, **Marie-Claude Duquette**, **Elisabeth Groeneveld** et **Nicolas Trottier**. Toutes ces personnes sont méritoires car le travail de terrain, lorsqu'il est question de berce du Caucase, est dangereux et difficile, surtout lors des journées chaudes de l'été qui peuvent rapidement devenir exténuantes en raison de l'équipement de sécurité obligatoire qu'il est nécessaire de porter. Heureusement, aucun incident malheureux n'est venu perturber le cours des travaux. L'accueil réservé à l'équipe QuéBERCE par la Ferme Pieriane (**Guillaume Couture**) a été fortement apprécié, d'autant plus que l'équipe a pu bénéficier de certains équipements de ferme lorsque les circonstances l'exigeaient. Les

discussions toujours riches et plaisantes que j'ai eues avec mon collaborateur **Jacques Brisson**, professeur titulaire à l'Université de Montréal, et son professionnel de recherche **Patrick Boivin**, tous deux membres de QuéBERCE, ont contribué non seulement à l'élaboration du devis de recherche qui a été proposé au MAPAQ, mais aussi à sa bonification pour tenir compte des réalités du terrain. Enfin, je ne peux passer sous silence l'appui indéfectible de la chargée de projet au MAPAQ, **Annie Goudreau**, qui a grandement facilité la tâche de l'équipe sur de multiples aspects du travail.

7. LITTÉRATURE CITÉE

- Albert, A., J. Brisson, J. Dubé et C. Lavoie. 2013.** Do woody plants prevent the establishment of common reed along highways? Insights from southern Quebec. *Invasive Plant Science and Management* 6: 585–592.
- Brouillet, L., F. Coursol, S.J. Meades, M. Favreau, M. Anions, P. Bélisle et P. Desmet. 2015.** VASCAN, la base de données des plantes vasculaires du Canada. En ligne: <http://data.canadensys.net/vascan/> (consulté le 2 février 2015).
- Canadian Food Inspection Agency. 2012.** *Canadian methods and procedures for testing seed*. Canadian Food Inspection Agency, Ottawa.
- Joly, M., P. Bertrand, R.Y. Gbangou, M.-C. White, J. Dubé et C. Lavoie. 2011.** Paving the way for invasive species: road type and the spread of common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia*). *Environmental Management* 48: 514–522.
- Klimaszyk, P., D. Klimaszyk, M. Piotrowiak et A. Popiołek. 2014.** Unusual complications after occupational exposure to giant hogweed (*Heracleum mantegazzianum*): a case report. *International Journal of Occupational Medicine and Environmental Health* 27: 141–144.
- Kraus, N. 2012.** *Giant hogweed program. 2012 annual report*. Division of Lands and Forests, New York State Department of Environmental Conservation, Albany.
- Lavoie, C., B. Lelong, N. Blanchette-Forget et H. Royer. 2013.** La berce du Caucase : à l'aube d'une invasion au Québec ? *Naturaliste canadien* 137 (2): 5–11.
- Lavoie, C., A. Saint-Louis, G. Guay et E. Groeneveld. 2012.** Les plantes vasculaires exotiques naturalisées : une nouvelle liste pour le Québec. *Naturaliste canadien* 136 (3): 6–32.
- Magurran, A. E. 1998.** *Ecological diversity and its measurement*. Princeton University Press, Princeton.
- Meunier, G. et C. Lavoie. 2012.** Roads as corridors for invasive plant species: new evidence from smooth bedstraw (*Galium mollugo*). *Invasive Plant Science and Management* 5: 92–100.
- Moravcová, L., P. Pyšek, L. Krinke, J. Pergl, I. Perglová et K. Thompson. 2007.** Seed germination, dispersal and seed bank in *Heracleum mantegazzianum*. Dans : Pyšek, P., M.J.W. Cock, W. Nentwig et H.P. Ravn (rédacteurs). *Ecology and management of giant hogweed (Heracleum mantegazzianum)*. CAB International, Wallingford, p. 74–91.
- Moravcová, L., P. Pyšek, J. Pergl, I. Perglová et V. Jarošík. 2007.** Seasonal pattern of germination and seed longevity in the invasive species *Heracleum mantegazzianum*. *Preslia* 78: 287–301.
- Nielsen, C., I. Vanaga, O. Treikale et I. Priekule. 2007.** Mechanical and chemical control of *Heracleum mantegazzianum* and *H. sosnowskyi*. Dans : Pyšek, P., M.J.W. Cock, W. Nentwig et H.P. Ravn

- (rédacteurs). *Ecology and management of giant hogweed (Heracleum mantegazzianum)*. CAB International, Wallingford, p. 226–239.
- Pergl, J., I. Perglová, P. Pyšek et H. Dietz. 2006.** Population age structure and reproductive behavior of the monocarpic perennial *Heracleum mantegazzianum* (Apiaceae) in its native and invaded distribution ranges. *American Journal of Botany* 93: 1018–1028.
- Perglová, I., J. Pergl et P. Pyšek. 2006.** Flowering phenology and reproductive effort of the invasive alien plant *Heracleum mantegazzianum*. *Preslia* 78: 265–285.
- Perglová, I., J. Pergl et P. Pyšek. 2007.** Reproductive biology of *Heracleum mantegazzianum*. Dans : Pyšek, P., M.J.W. Cock, W. Nentwig et H.P. Ravn (rédacteurs). *Ecology and management of giant hogweed (Heracleum mantegazzianum)*. CAB International, Wallingford, p. 55–73.
- Pyšek, P., V. Jarošík, J. Müllerová, J. Pergl et J. Wild. 2008.** Comparing the rate of invasion by *Heracleum mantegazzianum* at continental, regional and local scales. *Diversity and Distributions* 14: 355–363.
- Pyšek, P. et A. Pyšek. 1995.** Invasion by *Heracleum mantegazzianum* in different habitats in the Czech Republic. *Journal of Vegetation Science* 6: 711–718.
- Rouifed, S., S. Puijalon, M.-R. Viricel et F. Piola. 2011.** Achene buoyancy and germinability of the terrestrial invasive *Fallopia × bohémica* in aquatic environment: a new vector of dispersion? *Écoscience* 18: 79–84.
- Tiley, G.E.D., F.S. Dodd et P.M. Wade. 1996.** Biological flora of the British Isles no 190. *Heracleum mantegazzianum* Sommier & Levier. *Journal of Ecology* 84: 297–319.